

Protection d'un lot végétalisé à l'intersection des rues de l'Aqueduc et Raoul-Jobin à des fins de parc

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la nouvelle zone 15082Ra, R.C.A.1V.Q. 461 (Lot 5 341 151, rue de l'Aqueduc – District Saint-Roch-Saint-Sauveur - Quartier Saint-Sauveur)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure (ou période)

21 septembre 2022, à 19 h

Lieu

Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 300

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement de la demande d'opinion.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel des commentaires émis par des citoyens dans le cadre de la consultation écrite.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier de Saint-Sauveur

Description du projet et principales modifications

Dans le cadre du Programme d'amélioration du quartier de Saint-Sauveur, la Ville a acquis en 1981 un lot situé à l'intersection des rues de l'Aqueduc et Raoul-Jobin.

La Ville avait alors comme projet de convertir le lot en stationnement municipal. Cependant, le projet de stationnement fut abandonné en cours de route au profit de la création d'un espace vert.

Il est donc proposé de créer une nouvelle zone correspondant au lot visé et d'y permettre uniquement le groupe d'usages R1 parc.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=412>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Ezmie Bouchard
- M^{me} Myriam Nickner Hudon
- M^{me} Marilyn Wellman
- M. Marc-André Beauchemin
- M. Xavier Mercier Méthé
- M. Serge Dupuis
- M. Frédéric Paquet
- M. Sylvain Simoneau

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch/Saint-Sauveur (présent sur Teams)

Personne-ressource

- M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

11 participants, dont 8 administrateurs du conseil de quartier et 3 citoyens, citoyennes.

Recommandation du conseil de quartier

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	3	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	5	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme proposé sous réserve d'examiner la possibilité d'inclure dans la nouvelle zone les lots 5 341 129 et 5 340 977 qui sont également végétalisés, non constructibles, et propriétés de la Ville, situés de part et d'autre de l'avenue de l'Aqueduc, à la hauteur de la rue Raoul-Jobin.
Abstention	0	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public

Une citoyenne se dit ravie d'entendre la proposition, car elle répond entièrement aux objectifs de Verdir Saint-Sauveur et du Comité de citoyens de Saint-Sauveur.

Les gens dans la salle se sont tous prononcés en faveur de la modification de zonage proposée par la Ville, car elle va assurer le maintien de la canopée dans le quartier.

Questions et commentaires des administrateurs

Un administrateur demande les raisons qu'uniquement ce lot soit visé par le projet de modification alors que d'autres espaces similaires existent dans le quartier et qui pourraient bénéficier du même usage Ra, par exemple le parc Alys-Roby.

Réponse du conseiller municipal : Cette modification de zonage répond à une demande citoyenne qui ne visait que ce lot.

Le même administrateur demande s'il n'aurait pas lieu d'ajouter, dans le projet de règlement, les lots qui sont localisés soit en face sur la rue Raoul-Jobin (lot 5 341 129) et celui qui est situé aux intersections des rues Raoul-Jobin, de l'Aqueduc et de Montmagny (lot 5 340 977).

Réponse du conseiller urbanisme : À titre d'information, il mentionne que possiblement l'un des lots n'est peut-être pas sur l'emprise publique et est plutôt reculé de cette emprise (lot 5 341 129) alors que celui qui est localisé à l'intersection des rues Raoul-Jobin, de l'Aqueduc et de Montmagny (lot 5 340 977) semble faire partie de l'emprise publique permettant ainsi, dans l'avenir, au Service des transports et de la mobilité intelligente de modifier la géométrie d'une rue pour une raison ou une autre.

Une administratrice mentionne que d'autres lots en triangle sur la rue de l'Aqueduc se prêteraient à une modification similaire en parc végétalisé.

Opinion du conseil de quartier

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur du projet; l'option B correspondant au statu quo ou au rejet de la demande et finalement l'option C, qui peut être développée par le conseil de quartier. Les membres du conseil peuvent se prononcer individuellement en faveur, contre, ou s'abstenir sur l'option retenue.

Après un avis favorable de tous les membres du conseil d'administration du conseil de quartier, une option C a été soumise au vote. Elle a été proposée par M. Sylvain Simoneau, appuyée par M. Frédéric Paquet et se libelle ainsi.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Frédéric Paquet, IL EST RÉSOLU d'ajouter l'option C soit de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme proposé sous réserve d'examiner la possibilité d'inclure dans la nouvelle zone les lots 5 341 129 et 5 340 977 qui sont également végétalisés, non constructibles, et propriétés de la Ville, situés de part et d'autre de l'avenue de l'Aqueduc, à la hauteur de la rue Raoul-Jobin.

Le conseil s'est prononcé, à la majorité, pour l'option C.

Nombre d'interventions

6 interventions, dont 3 par les membres du conseil d'administration.

Réalisation du rapport

Date

22 septembre 2022

Rédigé par

Denis Bergeron

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Myriam Nickner Hudon

Mme Myriam Nickner Hudon, présidente

Conseil de quartier de Saint-Sauveur